

**Relèvement du plafond de la carte achat public de la collectivité
Avenant au contrat n° 11.183**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le service garage de la collectivité utilise depuis 2010 une carte achat public pour effectuer ses achats de pièces détachées. Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

L'utilisation de la carte a permis de diviser par dix le nombre de factures pour cet achat, elle réduit le délai de paiement des fournisseurs et facilite le travail du service.

Jusqu'en août 2013, le service du garage utilisait ce moyen de paiement avec 7 fournisseurs. La mise en place de l'accord cadre pour la fourniture de pièces détachées automobiles à compter du 1^{er} septembre 2013 va élargir le périmètre d'utilisation de la carte à 9 fournisseurs dans un premier temps. Le montant total annuel des dépenses réglées avec la carte va passer de 93 000 € HT à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC. Ainsi 72 % des achats du garage seront effectués avec ce moyen de paiement.

Les autres dispositions sont maintenues. Le service garage conserve sa carte achat public et le porteur de la carte demeure le responsable du service.

Les nouvelles conditions tarifaires sont les suivantes :

	Ancienne tarification	Nouvelle tarification
Coût de la mise à disposition de la carte	50 €/ carte et par an	50 €/ carte et par an
Commission monétique (achats < 500 €)	0.30%	0.30%
Commission monétique (500 € < achats < 1500 €)	0.20%	0.20%
Commission monétique (achats > 1500 €)	0.15%	0.15%
Réserve de trésorerie	Indexée sur EONIA + 0.50 %	Indexée sur EONIA + 0.50 %
Accès au site E CAP	150 € lors de la délivrance de la première carte	Déjà acquitté
Coût estimatif annuel carte achat	619.50 € TTC	799,34 € TTC

Vu :

- le décret n° 2004-1144 du 26/10/2004 relatif à l'exécution des marchés publics par la carte achat public,
- la délibération n° 17 du 27/05/2010 relative à la mise en place de la carte achat au sein de la collectivité
- la délibération n° 16 du 26 mai 2011 relative au renouvellement de la carte achat et à la signature du contrat n° 11-183 en date du 01/07/2011

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 23 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de relèvement du plafond de la carte achat public, avec la Caisse d'Epargne de Normandie, dans le respect des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
